

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal :

<u>Objet</u>: Désignation d'un délégué du conseil municipal au sein des conseils d'administration pour les collège et lycée Lakanal

Séance du 27 septembre 2023 Convocation du 21 septembre 2023 Conseillers municipaux en exercice : 33

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à 19 h 35, les membres composant le conseil municipal de la ville de Sceaux, dûment convoqués par le maire le vingt et un septembre se sont réunis sous la présidence de M. Philippe Laurent, maire, à l'hôtel de ville, 122 rue Houdan

Etaient présents:

MM. Philippe Laurent, Jean-Philippe Allardi, Mme Florence Presson, M. Francis Brunelle, Mme Isabelle Drancy, M. Philippe Tastes, Mme Sylvie Bléry-Touchet, M. Patrice Pattée, Mmes Monique Pourcelot, Roselyne Holuigue-Lerouge MM. Christian Lancrenon, Jean-Pierre Riotton, Mmes Annie Bach, M. Emmanuel Goujon, Mme Sabine Ngo Mahob, M. Théophile Touny, Mme Sakina Bohu, M. Emmanuel Goujon, Mmes Axelle Poullier, Claire Vigneron, Corinne Deleuze, M. Konstantin Schallmoser, Mmes Catherine Palpant, Nadine Lacroix, MM. Hugues Ossart, Jean-Christophe Dessanges, Mmes Christiane Gautier, Maud Bonté, MM. Fabrice Bernard, Xavier Tamby, Philippe Szynkowski, Mme Liliane Wietzerbin, M. Numa Isnard

Secrétaire de séance :

M. Théophile Touny

Les conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, peuvent délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Ces formalités remplies,



Séance du 27 septembre 2023

<u>OBJET</u>: Désignation d'un délégué du conseil municipal au sein des conseils d'administration pour les collège et lycée Lakanal

Le conseil,

Après avoir entendu le rapport de Philippe Laurent,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2121-33.

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L 421-1, L 421-2, L 421-4 et R 421-14,

Vu le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014,

Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal, élu le 28 juin 2020 et les résultats des élections du 3 juillet 2020 pour la désignation du maire et des adjoints,

Vu sa délibération du 9 juillet 2020 portant désignation de Mme Chantal BRAULT représentante du conseil municipal au sein des conseils d'administration pour les collège et lycée Lakanal,

Considérant que suite au décès de Mme Chantal BRAULT, Premier adjoint au maire, survenu le 11 août 2023, il y a lieu de procéder à la désignation d'un délégué du conseil municipal au sein de cet établissement,

Vu les candidatures de Mme Catherine PALPANT, MM. Xavier TAMBY, Numa ISNARD,

Après avoir procédé au vote, (M. Jean-Christophe DESSANGES, Mmes Christiane GAUTIER, Maud BONTE, M. Fabrice BERNARD ne prennent pas part au vote),

VU le résultat de l'élection à laquelle il a été procédé :

- nombre de votants : 29

- à déduire bulletins blancs et nuls : 2

- suffrages exprimés : 27

- Ont obtenu:

. Mme Catherine PALPANT: 25 voix

M. Xavier TAMBY : 1 voixM. Numa ISNARD : 1 voix

DESIGNE Mme Catherine PALPANT déléguée du conseil municipal au sein des conseils

d'administration des collège et lycée Lakanal.

Et ont signé les membres présents

Pour extrait conforme

le maire

le secrétaire de séange